

Tarbes, le Lundi, 29 août 2022

Objet : Réservation créneaux

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, je vous prie de trouver ci-dessous le planning d'occupation de l'équipement sportif de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées destinée à votre association **TARBES PYRENEES ATHLETISME**.

Celui-ci entrera en vigueur à compter du **01 septembre 2022 et prendra fin le 30 juin 2023 dernier délai avec interruption aux différentes vacances scolaires**.

Information importante : Conformément à l'article 14 du règlement intérieur voté par délibération au Conseil Communautaire du 25 septembre 2019, dans le cas où vous souhaiteriez bénéficier de créneaux similaires ou de plages horaires supplémentaires (stages...) pendant les vacances scolaires, vos différentes demandes devront être transmises pour examen au service des Équipements Sportifs dans un **délai minimum d'une semaine** précédant le début de chaque période de vacances au risque de vous voir refuser l'accès aux installations.

L'USINE DES SPORTS			
PISTE ATHLÉTISME			
Lundi	de 17:00 à 21:00	01/09/2022 au 02/07/2023	TARBES PYRENEES ATHLETISME
Mercredi	de 16:00 à 17:30	01/09/2022 au 02/07/2023	TARBES PYRENEES ATHLETISME
Mercredi	de 17:30 à 19:00	01/09/2022 au 02/07/2023	TARBES PYRENEES ATHLETISME
Mercredi	de 19:00 à 20:30	01/09/2022 au 02/07/2023	TARBES PYRENEES ATHLETISME
Vendredi	de 17:00 à 21:00	01/09/2022 au 02/07/2023	TARBES PYRENEES ATHLETISME

Vous voudrez bien adresser dans les meilleurs délais au Service des Équipements Sportifs l'attestation d'assurance pour la saison 2022/2023.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice du service Equipements Sportifs



Catherine LOMBARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Catherine Lombard".